

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 27 février 2025

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 31 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - François BERNARDINI - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gerard GAZAY - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Catherine PILA - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Laurent SIMON - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - David YTIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian BURLE - Emmanuelle CHARAFE - Vincent LANGUILLE - Éric LE DISSES - Serge PEROTTINO - Didier REAULT.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

AGRI-006-17290/25/BM

■ Attribution d'une subvention de fonctionnement global au Centre d'études techniques agricoles (CETA) du Pays d'Aubagne au titre de l'année 2025 - Approbation d'une convention - MGDIS n°9858 113876

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole met en œuvre une politique volontariste en matière d'agriculture et d'alimentation décliné au travers d'un Plan Alimentaire territorial. Elle soutient ainsi le développement des filières agricoles, encourage une alimentation de proximité et concourt à rapprocher le monde agricole de sa population.

Dans ce cadre, elle entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Le Centre d'études techniques agricoles (CETA) du Pays d'Aubagne est une association loi 1901 fédérant plus d'une soixantaine d'agriculteurs dynamiques et engagés dans une démarche collective. Plus de la moitié sont des maraîchers, d'autres sont engagés en viticulture, arboriculture, céréaliculture, PAPAM, etc. L'association compte deux salariés, un technicien de terrain et un conseiller-animateur.

Le CETA du pays d'Aubagne est depuis de nombreuses années un des partenaires majeurs des collectivités du secteur du Pays d'Aubagne et de l'Étoile et a contribué ainsi pleinement à la politique publique en matière d'agriculture périurbaine qui y est déployée. Le rayon d'action de l'association dépasse aujourd'hui ce secteur avec des adhérents implantés à Marseille, à Allauch, à La Ciotat ou à Aix-en-Provence.

L'association mène de nombreuses missions se répartissant entre l'appui technique auprès des adhérents et l'animation de divers projets collectifs notamment dans le cadre du développement des circuits-courts locaux. Elle est la seule à proposer cette dernière compétence parmi l'ensemble des CETA maraîchers des Bouches-du-Rhône, ce qui en fait sa spécificité.

Sur le plan technique, le CETA du Pays d'Aubagne apporte des conseils à toutes les étapes de la production appuyant notamment le développement de pratiques visant une agriculture plus durable mais aussi des expérimentations en lien avec l'APREEL, par exemple de variétés de fruits et de légumes. Le technicien de terrain intervient ainsi près de 130 jours par an auprès des agriculteurs pour mener ce suivi technique. Les adhérents peuvent aussi bénéficier d'un appui sur certaines démarches administratives.

Preuve de l'engagement dans l'amélioration des pratiques, en 2023 et pour trois ans, l'association a été retenue via un appel à projet de l'Agence de l'eau pour l'animation d'un groupe « Ecophyto 30 000 » composé de dix adhérents visant à les engager dans une démarche de réduction des traitements phytosanitaires (amélioration de la fertilité des sols, gestion alternative des ravageurs). Elle a également candidaté en 2024 à un appel à projet de l'ADEME sur la santé des sols dans le cadre de l'adaptation au changement climatique. Enfin, elle vient de s'engager au côté de l'association naissante des Câpre du Garlaban, de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône et du Parc naturel régional de la Sainte-Baume pour accompagner la relance de la production de la câpre, culture traditionnelle de la vallée de l'Huveaune.

Sur le plan du développement des circuits-courts locaux, le CETA du Pays d'Aubagne contribue depuis de nombreuses d'années à plusieurs démarches collectives : la marque collective « Les Jardins du Pays d'Aubagne » (12 agriculteurs), l'espace producteur du marché d'Aubagne (14 agriculteurs) et le magasin de producteurs « Chez les Producteurs » (30 agriculteurs) pour lequel elle contribue à un appui administratif.

L'association collabore avec de nombreux organismes agricoles du territoire et participe au pôle de compétences de la Fédération départementale des CETA maraîchers des Bouches-du-Rhône (FDCETAM 13), en apportant ses compétences sur la culture de la fraise, le diagnostic sol, la diversification des cultures sous abris et les circuits courts. Le conseiller-animateur du CETA du Pays d'Aubagne encadre également le dispositif de suivi de la certification haute valeur environnementale de la trentaine d'agriculteurs engagée dans la démarche collective portée par la FDCETAM 13.

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention de fonctionnement global au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS n°9858.

L'association sollicite l'appui de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 70 000 € pour un budget prévisionnel de 155 908 € (45 %). Dans le cadre de l'instruction, la base éligible retenue du coût total prévisionnel s'élève à 133 635 €. Le budget prévisionnel comprend 36 990 € d'autofinancement (23%), 33 318 € sollicités auprès de l'État (21%), 9 000 € auprès du Département des Bouches-du-Rhône (6%), 5 000 € auprès de communes (3%) et 1 500 € d'aides du PNR de la Sainte-Baume et de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône (1%).

L'association a été soutenue l'an dernier, elle souhaite poursuivre son objectif et sollicite en conséquence l'attribution d'une subvention au titre de l'exercice 2025, dossier MGDIS N°9858.

Après instruction, il est proposé d'attribuer à l'association CETA du Pays d'Aubagne une subvention d'un montant de 60 000 €.

Cette subvention représente 44.90 % du coût total prévisionnel de l'action (hors contributions volontaires).

La subvention votée, sera versée selon les modalités définies dans la convention annuelle d'objectifs relative à cette action et annexée à la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° ENV 003-1134/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 octobre 2016 portant « élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (PAT) à l'échelle du département des Bouches-du-Rhône - Réponse à l'appel à Projet National pour l'Alimentation (PNA) 2016/2017 - Décision de principe » ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;

- La délibération n° AGRI 005-9906/21/CM du Conseil de la Métropole 15 avril 2021 approuvant la feuille de route 2021-2024 du Projet Alimentaire Territorial de la Métropole Aix-Marseille Provence et du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles et renouvellement de la convention de co-pilotage ;
- La délibération n° FBPA-047-17064/24/CM du Conseil de la Métropole du 5 décembre 2024 portant révision du règlement budgétaire et financier.

Où le rapport ci-dessus

Considérant

- La volonté de la Métropole au travers de son Projet Alimentaire Territorial de maintenir et développer l'économie agricole ;
- L'appui technique réalisé par le CETA du Pays d'Aubagne auprès des agriculteurs ;
- Les projets portés par le CETA du Pays d'Aubagne dans le cadre du déploiement des circuits-courts et d'une agriculture durable.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement global à l'association CETA du Pays d'Aubagne d'un montant de 60 000 euros au titre de l'exercice 2025.

Article 2

Est approuvée la convention d'objectifs avec l'association CETA du Pays d'Aubagne ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cette convention.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2025 pour 80% et de l'exercice 2026 pour 20% en section de fonctionnement : chapitre 65, nature 65748, fonction 6318.

Ces crédits relèvent de la politique Environnement, énergie, agriculture, patrimoine naturel, de la sous-politique Agriculture, alimentation et du programme Agriculture et seront exécutés par le service gestionnaire 8AGRI.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Agriculture,
Viticulture et Ruralité,
Alimentation et Circuits Courts

Christian BURLE